

L'ÉQUITÉ TERRITORIALE (1989-2011)  
L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE  
LES RISQUES  
LA GESTION

DANS LE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES  
DE L'AGGLOMÉRATION MONTRÉALAISE

Mémoire présenté à

L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

Par

NICOLE LOUBERT  
Citoyenne impliquée

Novembre 2011

# TABLE DES MATIÈRES

<i>Intérêt pour cette commission</i> .....	3
<b>1- INTRODUCTION</b> .....	
<b>2- LES ÉQUIPEMENTS POUR L'EST DE MONTRÉAL</b> .....	
2.1 LA SAGA DU POSTE DE TRANSBORDEMENT .....	4
2.2 L'USINE DE BIOMÉTHANISATION D'ABORD DANS L'EST .....	5
2.3 LE CENTRE DE PRÉTRAITEMENT ANNONCÉ .....	
2.4 LES RÉSIDUS ULTIMES ET LES SITES D'ENFOUISSEMENT .....	6
2.5 LE PÔLE INDUSTRIEL ANNONCÉ AU COMPTE-GOUTTE .....	
<b>3. LES RISQUES ANTHROPIQUES RELIÉS AUX INSTALLATIONS</b> .....	7
<b>4. LA NON-ÉQUITÉ TERRITORIALE</b>	
<b>POUR L'EST DE MONTRÉAL</b> .....	8
4.1 LA NOTION D'ÉQUITÉ TERRITORIALE .....	
4.2 LES FACTEURS DE LOCALISATION .....	9
4.3 L'HISTORIQUE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES .....	
4.2.1 Tableau 1 – Le milieu hypothéqué de l'Est de Montréal .....	10
4.2.2 Tableau 2 - Projets de gestion des matières résiduelles de l'agglomération montréalaise .....	11
4.4 LA NON-ÉQUITÉ TERRITORIALE .....	12
<b>5. LA NON-ACCEPTABILITÉ SOCIALE</b>	
<b>POUR L'EST DE MONTRÉAL</b> .....	
5.1 LA NOTION D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE .....	
5.2 LES COMITÉS DE SUIVI .....	13
5.3 LA NON-ACCEPTABILITÉ SOCIALE .....	14
<b>6- CONCLUSION</b> .....	15
<b>7- RECOMMANDATIONS</b> .....	16
<b>ANNEXE</b>	
Nicole Loubert : <i>Principales actions (1989-2011) reliées à la gestion des matières résiduelles, à l'environnement, à l'aménagement du territoire et aux risques industriels majeurs</i> .....	18
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	19

## **Intérêt pour cette commission**

Citoyenne bénévole impliquée depuis 1992 dans le suivi des nombreux dossiers concernant la gestion des matières résiduelles dans le quartier, dans l'est de l'île de Montréal, dans l'agglomération montréalaise et au Québec, je présente un résumé de ces actions en annexe.

Avec cette expertise, j'ai participé au cours du temps et aussi plus récemment, à des échanges avec divers groupes de travail concernant le traitement des matières résiduelles.

C'est cette expertise terrain que je présente à la Commission. L'équité territoriale, l'acceptabilité sociale, la santé, la sécurité industrielle ainsi que la place occupée par le citoyen demeurent toujours au centre de mes préoccupations.

Nicole Loubert  
Citoyenne impliquée

## **1. INTRODUCTION**

Depuis plus de vingt ans, l'équité territoriale, l'acceptabilité sociale, la santé et la sécurité reliée aux risques industriels sont constamment relevées par les citoyens de l'est de l'île de Montréal. Cette constance se retrouve également dans leur vision du traitement des matières résiduelles de l'agglomération montréalaise.

Depuis le projet de la Ville de Montréal en 1992 et celui quasi en simultané de la Régie intermunicipale (reste de l'Île) en 1993, la pression sur l'est de l'île de Montréal pour qu'elle reçoive la majeure partie des matières résiduelles et de ses équipements de traitement ne s'est pas jamais démentie. Et ce, dans un milieu environnemental déjà largement hypothéqué qui tente d'y remédier en changeant son image et en se concertant de plus en plus pour améliorer son avenir économique, environnemental et social.

La gestion des matières résiduelles doit se faire dans un contexte de développement durable autant pour l'est de l'île de Montréal que pour le reste de l'île. Le lieu d'implantation des équipements doit tenir compte des équipements privés et publics imbriqués dans cette gestion. La sécurité qui y est reliée doit demeurer la grande priorité alors que l'analyse des risques n'a pas été présentée. Pourtant les équipements de gestion des matières résiduelles sont considérés comme risques anthropiques dans la section 1.5.3 du projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement dont le Rapport de consultation publique a été présenté le 17 novembre 2011. Ce Plan doit être adopté d'ici la fin de l'année.

## **2- LES ÉQUIPEMENTS POUR L'EST DE MONTRÉAL**

Depuis 20 ans, concernant les installations reliées aux matières résiduelles, on constate des efforts pour conserver l'autonomie régionale au niveau du Grand Montréal ainsi que des tentatives pour tendre vers l'équité territoriale sur l'île. Malheureusement, l'est de l'île de

Montréal reçoit encore ce que personne ne semble vouloir. En réalité, on y voit se profiler un pôle industriel de traitement des matières résiduelles de grande importance.

Il ne faut jamais perdre de vue que les équipements ont des exigences d'efficacité et de rentabilité. Ils nécessitent un volume important et constant de matières résiduelles. Les contrats se prolongent dans le temps. On peut facilement agrandir une installation avec l'obtention d'un certificat d'autorisation. La gestion des matières résiduelles est de compétence d'agglomération et a préséance sur le zonage existant.

## 2.1 LA SAGA DU POSTE DE TRANSBORDEMENT

Depuis deux décennies, à plusieurs reprises, les municipalités ont proposé un centre de transbordement plus centralisé sur l'île.

En 1993, la Régie intermunicipale prévoit ce centre à Saint-Laurent et reçoit les matières en provenance du centre et de l'ouest de l'île (425 000 t, 75% des matières de la RIGDIM) afin de réduire les coûts de transport et l'achalandage routier. Projet controversé dans les municipalités voisines, le règlement de zonage a été modifié à Saint-Laurent suite au dépôt d'une demande de permis par la Régie. La population locale et les élus n'en voulaient pas. On l'a appris pendant les audiences publiques.

Quelque temps après, on annonce qu'il y aura trois centres de transbordement sur l'île. Seul celui de l'Est a été installé – privé. En 2002, sur les 230 000 t/an qu'on y transborde, 183 298 t sont des matières provenant de Montréal!

En 2005, dans l'étude *Dessau-Soprin, Ville de Montréal et USG-UQAM*, le poste de transbordement potentiel de la Ville de Montréal recevrait 450 000 t/an mais aurait été conçu pour pouvoir traiter plus de 700 000 tonnes soit l'ensemble des ordures ménagères de l'île de Montréal. L'étude conclue :

*« ...qu'avec la construction d'un nouveau poste de transbordement dans le sud de l'île de Montréal au coût d'environ 27 millions \$, la Ville serait en mesure d'économiser environ 3 millions \$ par année sur ses frais de transport des déchets.»*

L'étude dit aussi qu'outre les facteurs environnementaux :

*« ...la présence d'une infrastructure d'élimination, propriété de la Ville de Montréal, sur l'île de Montréal peut avoir un impact important sur la situation de la Ville de Montréal dans le marché de l'élimination des matières résiduelles.»*

*Sans cela « ... les arrondissements deviendraient davantage sujets aux lois du marché imposées par quelques entreprises qui contrôlent la collecte, le transbordement et l'enfouissement des déchets.»*

Au deuxième trimestre 2008, dans le Projet de Plan directeur, figure 11, le centre de transbordement (250 000 t) apparaît dans le secteur Saint-Laurent – Dorval – Côte-Saint-Luc – Lachine. En octobre 2008, la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures recommande « ... d'envisager en lieu et place d'un poste de transbordement, l'implantation de plus petites infrastructures de traitement des déchets ultimes localisées près des trois emplacements de compostage prévus

*dans le PDGMR.» Le Plan directeur opte pour deux centres de biométhanisation et deux de compostage.*

Comment interpréter cette réponse de la Ville?

*« Justement le centre de transbordement qui était prévu dans l'ouest où il y avait une crainte justement que les matières en fait de l'ouest transitent très très facilement vers l'est, donc, ç'a été pris en considération et ça ne se retrouve plus du tout dans le Plan directeur. » (OCPM, 6.2)*

Depuis, le centre de tri, récupération et transbordement (EBI) dans l'Est a atteint une capacité de 1 000 000 t et a obtenu des contrats municipaux. Cette saga du centre de transbordement démontre qu'en réalité l'agglomération a toujours privilégié de le maintenir dans l'Est.

## **2.2 L'USINE DE BIOMÉTHANISATION D'ABORD DANS L'EST**

Une usine de biométhanisation de 60 000 tonnes est proposée à Montréal-Est sur le site de la carrière Demix; 25% proviendraient des ICI. On y produirait 4 millions de mètres cubes de biométhane et 18 000 tonnes de digestat qui serait transporté par camions à Saint-Michel avec un grand potentiel de dégagement d'odeurs. La Ville ne sait pas si le gaz va être épuré ou non ni les conséquences technologiques. Et on ne sait pas si le projet serait en mode PPP ou non, la pire des solutions selon Mme Kim Cornelisse (OCPM, 6.2-3662). On parle de pôle industriel. Qui va en avoir le contrôle?

La construction de l'autre centre de biométhanisation, dans l'arrondissement Lasalle, ne débiterait que lorsque l'usine de Montréal-Est serait quasi remplie à capacité. La participation citoyenne à la collecte des matières organiques n'est que de 10% actuellement! Le terrain n'appartient toujours pas à la Ville. Il est contaminé et la caractérisation n'est pas encore faite. La décontamination peut s'avérer problématique voir coûteuse. Le site *est immédiatement à côté d'un site de terre contaminée qui est une immense cellule de terre contaminée* (OCPM, 6.2 - 2486) et cela risque d'interférer. Le coût des infrastructures est élevé et des subventions seront-elles encore disponibles? Entre-temps des installations privées pour les ICI risquent de voir le jour et, à terme, rendre non compétitif ce projet municipal. VA-T-ON LE CONSTRUIRE?

## **2.3 LE CENTRE DE PRÉTRAITEMENT**

En octobre 2008, la Commission du conseil d'agglomération recommandait d'aller de l'avant avec l'usine pilote de prétraitement, *« cette usine devant aussi servir à la récupération de la plus grande quantité possible de matières pouvant être recyclées ou compostées. »*

Dans le Plan directeur (PDGMR 2010-2014), on propose un centre pilote (TMB) de 25 000 t/an d'une capacité de 15 à 20 fois inférieure à celle de la capacité totale requise pour l'ensemble de l'agglomération soit 500 000 t et 20 fois plus de camions. Sur la fiche technique du Plan directeur (tableau 8), dans les extrants, il y a de la vapeur d'eau (25%), du combustible fossile (50%) et une fraction inerte stable (25%).

Selon la Ville :

*« ...il y a un centre pilote de prétraitement justement pour pallier au fait que la collecte, le tri à la source par les citoyens pourrait ne pas donner les résultats aussi rapides qu'on le souhaiterait. Donc, c'est pour ça qu'on propose dans notre plan d'avoir un centre pilote justement pour prendre qu'est-ce qui va rester dans le sac vert.*

*...qu'on est à une étape où on veut voir si un centre pilote de prétraitement est quelque chose d'intéressant, justement entre autres pour atteindre l'objectif du ministère qui est de bannir les matières organiques de l'enfouissement pour 2020. Donc on a des choses à regarder à beaucoup plus court terme, avant de considérer des options de traitement thermique, par exemple.*

*... cette installation-là va nous permettre, justement, probablement, de proposer autre chose dans le prochain Plan directeur. » (OCPM, 6.2; 6.4)*

Cette usine thermique d'importance est presque annoncée pour l'est de l'île de Montréal !

## **2.4 LES RÉSIDUS ULTIMES ET LES SITES D'ENFOUISSEMENT**

Une étude portant sur les possibilités d'énergie du système d'incinération de la Station d'épuration des eaux usées pour les boues résiduelles était en voie de réalisation (PDGMR 2008-2012, section 12). Le résultat est-il connu?

On peut lire dans le Plan directeur 2008-2012 que :

*« Compte tenu des contraintes liées à la réglementation et à l'occupation du territoire, il n'existe sur l'île de Montréal que deux sites offrant un potentiel d'enfouissement suffisant pour accueillir les résidus ultimes de l'agglomération, soit la carrière Lafarge et la carrière Demix, situées dans l'est de l'agglomération. »(PDGMR 2008-2012, p. 80)*

La fin de l'usage exclusif, par décret gouvernemental, de la carrière Demix pour des cendres des boues de l'incinérateur de la station d'épuration, est-il donc envisageable? De la même façon, on ne connaît pas l'usage futur de la carrière Lafarge.

Selon M. Éric Blain de la Ville :

*« La dynamique en Europe n'est pas tout à fait identique à celle qu'on a ici. La revalorisation des déchets par biométhanisation se fait plus globalement pour en retirer de l'énergie, surtout de l'énergie électrique. Je sais qu'ils produisent aussi, avec ça, des combustibles dérivés des déchets, qui est possiblement une voie qu'on pourrait se servir ici. » (OCPM, 6.4)*

**QUE VA-T-ON FAIRE DES REJETS DES DIVERSES FILIÈRES DES 3R-V? QUELLE PART VA SE RENDRE AU CENTRE THERMIQUE ENVISAGÉ? IL Y A TOUJOURS UN RÉSIDU ULTIME. OÙ VA-T-ON LE DISPOSER? ET EN QUELLE QUANTITÉ?**

## **2.5 LE PÔLE INDUSTRIEL ANNONCÉ AU COMPTE-GOUTTE**

En 1993, la firme TECSULT avait recommandé le site Marien pour l'incinérateur parce qu'il y a la possibilité qu'on crée un parc industriel avec d'autres industries de recyclage qui puissent venir se créer autour du centre de tri et des installations de la Régie. (BAPE 67, p. 120).

En 2011, en réalité l'agglomération propose encore une grappe industrielle dans l'Est. Le projet est monté pièce par pièce. Les derniers prétextes sont le manque d'espace ou de disponibilité immédiate des terrains dans les autres secteurs de l'île.

Selon la Ville, c'est le centre de biométhanisation qui l'incite à amener le centre de prétraitement à proximité et elle annonce du même souffle le pôle industriel dans l'est de l'île :

*« Ça ne veut pas dire que ça va exactement l'un va avec l'autre, mais on veut voir les possibilités qu'on a justement pour valoriser et diminuer le transport justement des matières organiques. Donc, il y a un match évidemment intéressant à avoir ces deux centres là. » ... « Il y a un pôle quand même environnemental intéressant qui peut être développé dans ce secteur-ci, ...ça peut être un secteur d'avenir, ça peut être une innovation très très intéressante pour le secteur... » (OCPM, 6.2)*

Dans le Plan directeur, en mars 2010, il y a cinq sites potentiels de localisation des infrastructures pour le secteur est : près de l'usine d'épuration, le parc industriel Armand-Chaput, l'ancien site projeté pour l'incinérateur, la carrière Demix et près du site EBI (Lakefield). Le site retenu est celui de Demix. EBI déménage à proximité.

Aujourd'hui, il reste de l'espace disponible dans le secteur des bâtiments à proximité de la carrière Demix; cette carrière est vaste et de propriété d'agglomération. D'autres terrains privés sont vacants aux alentours. Il y a de la place pour bien des projets publics comme privés. Quelle sera la suite de l'usine-pilote de prétraitement prévue en partenariat avec le privé?

On ne peut plus enfouir de matières organiques à partir de 2020 au Québec. Quelle va être la prochaine orientation gouvernementale se rapportant aux ICI? On retrouve à la fois un système municipal et un système privé qui amènent et risquent d'amener encore plus d'équipements et de gestion du même type dans l'Est. Avec le centre de transbordement, il y a déjà *interférence de deux filières*. Le véritable projet pour l'extrême est de l'île n'est-t-il pas plutôt une méga grappe industrielle des matières résiduelles avec interconnexion public-privé?

### **3. LES RISQUES ANTHROPIQUES RELIÉS AUX INSTALLATIONS**

Considérant la technologie de l'époque, de combien d'émissions atmosphériques a-t-on été épargnées dans l'est de l'île avec l'incinérateur qui n'a pas été construit? À l'époque, malgré des études internationales émettant de fortes réserves sur les rejets de dioxines et furannes, la santé publique avait mentionné que *les contaminants rejetés par un incinérateur s'ajoutent à ce qu'il est convenu d'appeler le bruit de fond.* (BAPE 67, p.76). Pourtant, selon Louis-Gilles Francoeur, dans le journal Le Devoir du 18 mai 2008, *les dioxines sont maintenant inscrites sur la liste des 12 substances les plus dangereuses de la planète dans un traité international voué à leur élimination totale.*

Dans le projet actuel, quels sont les rejets à l'atmosphère pour un centre thermique? Quels sont les risques d'un pôle industriel? Les choix technologiques n'étant pas faits, il n'y a pas d'étude de risques présentée à la population.

Pourtant, un chapitre du projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement traite des risques anthropiques. À cet effet, sur la *carte 12 du Plan* se retrouvent les sites de gestion des matières résiduelles existant déjà dans l'extrême est de l'île : lieu d'enfouissement sanitaire, centre de transbordement ainsi qu'un centre de traitement et de transbordement de matières dangereuses industrielles.

Pour la communauté métropolitaine (PMAD), le

*« ...développement des connaissances relatives aux risques associés aux diverses problématiques de sécurité publique permet d'affirmer l'importance d'informer les citoyens de la localisation de ces risques et d'aménager le territoire en tenant compte de leurs attentes et de leurs besoins. »*

Selon l'Alliance pour une gestion des interfaces industrielles/résidentielles responsable (AGIIRR) :

*« ...lorsqu'une installation à risque peut avoir des impacts sur un territoire voisin, celui-ci ne pourra se dérober à la nécessité d'adapter l'aménagement de son territoire en conséquence. La sécurité publique, la santé publique et le bien-être général doivent être pris en compte.*

Nous n'avons pas d'idée précise des risques reliés à chacune des installations existantes ou prévues concernant les matières résiduelles et encore moins s'il s'agit d'un pôle industriel.

## **4. LA NON-ÉQUITÉ TERRITORIALE POUR L'EST DE MONTRÉAL**

Le projet a toujours été présenté par l'agglomération avec, comme critère prioritaire, l'équité territoriale. Pourtant, si on jette un regard plus approfondi, ce n'est pas le cas pour l'est de l'île de Montréal.

### **4.1 LA NOTION D'ÉQUITÉ TERRITORIALE**

En 1994, un rapport de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), précise les critères d'équité comme norme ultime dans la gestion des déchets et matières récupérables. C'est différent de l'éthique utilitariste (pour le bien du plus grand nombre) et c'est plutôt l'égalité des chances (Equity), la justice sociale (Fairness), la participation démocratique, les compensations pour les quartiers avoisinants, les garanties de transparence et la connaissance des risques.

Dans un rapport d'audience publique, en ce qui concerne l'équité territoriale :

*« ...il y a nécessité de prendre en compte l'impact cumulatif plus ou moins polluante (Est de Montréal d'avoir subi trop longtemps une pollution exagérée). Il y a surabondance des projets industriels lourds dans l'Est de Montréal. Il doit y avoir un arbitrage des différents projets à venir et il ne suffit pas de prendre chaque projet à la pièce au fur et à mesure où il se présente. »*

En 1997, selon le BAPE, l'équité reliée aux matières résiduelles consiste à traiter chacun sur un pied d'égalité. Il s'agit entre autres d'un partage adéquat des charges physiques et économiques, du partage de façon équitable des charges, avantages et bénéfiques et de l'évitement d'une concurrence déloyale. Selon l'étude déposée par la CMM, en 2010, dans les facteurs de localisation, l'équité par rapport aux autres facteurs géographiques influence l'acceptabilité sociale du projet. Mais selon le promoteur, en 2011, l'équité territoriale se réduit à **la répartition OPTIMALE des infrastructures sur tout le territoire.**

## 4.2 LES FACTEURS DE LOCALISATION

Selon le journal *Le Devoir*, en 1991, une étude effectuée en 1989 par Éconosult, indiquait à la Régie intermunicipale qu'elle avait intérêt à implanter son incinérateur dans le sud-ouest ou dans l'est de l'île « ... parce que les citoyens y sont moins sensibles aux questions d'environnement ... ». Suite à cette étude, deux sites étaient proposés à Lasalle, deux à Lachine, les autres dans l'est. On peut y lire encore: « ...l'ouest n'est pas un bon endroit pour implanter un incinérateur, indique le rapport de la Régie intermunicipale, car «les résidants, (...) étant plus souvent scolarisés, seront enclins à réagir à toute initiative mettant en cause leur environnement.» C'est le site Marien, à Montréal-Est qui a été retenu : « Compte tenu de la direction ouest-est des vents dominants, l'essentiel de la charge polluante du futur incinérateur balayera l'est de Montréal, qui fait bande à part de la Régie. » Ce rapport propose la vente de son projet misant sur le fait que les répondants sont d'accord pour convenir de la nécessité prochaine de changer leurs habitudes et perceptions en matière d'environnement.

Depuis le début des consultations sur le projet de PDGMR, on a l'impression de déjà vu. Et pour cause! Les sites projetés dans le PDGMR 2008-2012 (carte p.97) le sont en fonction d'emplacements identifiés de façon préliminaire en 2006 sur le territoire montréalais.

Cette étude est appuyée par un document de la Ville de Montréal, en décembre 2008 et réalisée par SOLINOV (2006), en collaboration avec TECSULT/AECOM.

Cette étude précise que cette liste est incomplète car on n'a pas eu toutes les informations des arrondissements, que certains sites étaient privés et qu'on ne savait pas toujours s'ils étaient disponibles.

L'identification des sites potentiels a été réalisée à partir d'informations :

- provenant de sites identifiés dans des études précédentes de la Ville de Montréal ou de la RIGDIM donc dans la décennie précédente
- de données disponibles sur les sites existants (station d'épuration des eaux usées, centre de transbordement de l'est, lieux d'enfouissement de matériaux secs et de cendres et autres sites dégradés (carrières)

Jusqu'à quand un milieu dégradé doit-il demeurer hypothéqué?

## 4.3 L'HISTORIQUE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS L'EST DE MONTRÉAL

Dans le projet actuel de l'agglomération, un regard rapide sur la carte des secteurs montre le secteur nord dans le tiers est de l'île. On a longtemps considéré la carrière Miron à Saint-Michel comme localisée dans l'Est. C'est pourquoi on la retrouve dans le tableau 1 montrant une partie du milieu hypothéqué de l'est de l'île en lien avec les matières résiduelles.

L'est de Montréal a constamment été sollicité par l'agglomération et par la Ville de Montréal en ce qui a trait aux matières résiduelles. Le tableau 2 présente ces projets majeurs – passés, actuels ou potentiels à court et moyen terme – pour l'est de Montréal.

**4.2.1 Tableau 1**  
**Le milieu hypothéqué de l'Est de Montréal**

1968 jusqu'à récemment	<b>Ex-site d'enfouissement de la carrière Miron</b> : 1 des 3 plus grands en Amérique du Nord	En réhabilitation et valorisation
1971-1992	<b>Cendres</b> (85 000 t /an) <b>de l'ex-incinérateur</b> Des Carrières; déchets domestiques et encombrants	Extrémité est de l'île
2011	<b>Carrière Demix - enfouissement actuel des cendres de l'incinération des boues</b> de la Station d'épuration des <b>eaux usées de toute l'île de Montréal</b> / potentiel de 200 ans d'enfouissement.  <b>Carrière Lafarge</b>	Réservé par décret à l'agglomération / cellules 1 et 2  Actuellement en exploitation; dépôt de neiges usées.
2011	<b>Sols contaminés</b> nombreux sites GERLED <a href="http://www.mddep.gouv.qc.ca/sol/terrains/politique/lieux_elimination.htm">http://www.mddep.gouv.qc.ca/sol/terrains/politique/lieux_elimination.htm</a> précisés pour Montréal-Est <a href="http://www.mddep.gouv.qc.ca/sol/terrains/terrains-contamines/resultats.asp">http://www.mddep.gouv.qc.ca/sol/terrains/terrains-contamines/resultats.asp</a> et aussi Sénécal, G. et al. (2000) Le portrait environnemental de l'île de Montréal. Institut national de la recherche scientifique — Urbanisation, 77 pages.  <b>Sédiments contaminés</b> Réhabilitation du secteur du quai 103, un des sites aquatiques qui était l'un des plus pollués du Saint-Laurent  Secteur du quai 110	Encore beaucoup de terrains à décontaminer  Réhabilité en 2008  À décontaminer

#### 4.2.2 Tableau 2

### Projets de gestion des matières résiduelles de l'agglomération montréalaise

1992	<b>Enfouissant des déchets de la ville de Montréal dans la carrière Lafarge</b>	- Forte opposition du milieu - Consultation publique (BCM) : d'abord <b>réduire</b> les déchets
1993	Centre de transbordement à Ville St-Laurent (425 000 t déchets Centre et Ouest) et transport par train vers l'Est / Compostage à Ville Lasalle  <b>Incinérateur</b> (413 000 t), rue Marien – avec <b>les déchets du reste de l'île</b> (RIGDIM)	- Ville St-Laurent refuse la demande de permis - appris pendant le BAPE  - Projet contesté et <b>rejeté</b> par le BAPE (coûts de construction, exploitation à long terme, équité territoriale pour l'Est)
1994 - 2002	Projet / équité territoriale : 3 centres de transbordement répartis sur l'île :	- DMS (Pierrefonds) déjà là et seulement 1 500 t <b>- 1 seul centre (tri, recyclage et transbordement)</b> installé discrètement : Recyclage Notre-Dame (EBI) à Montréal-Est, à moins de 250 m des résidences : - privé / transborde 230 000 t/an en 2002 dont 183 298 t/an de Montréal - 395 000 t / an en 1999
2008  (et retenus ou non en 2011 dans la colonne de droite)	<b><u>NORD</u></b> Compostage (30 000 t)  <b><u>OUEST</u></b> Centre de compostage (50 000 t) DMS Pierrefonds (1 500 t)  <b><u>EST</u></b> Centre de compostage (30 000) Biométhanisation (50 000 t) Centre de prétraitement (25 000t) Centre de transbordement EBI (10% RU)  <b><u>SUD</u></b> Poste de transbordement (250 000 t) Biométhanisation (40 000 t)  RCI Technologie – Anjou – déc. 2009 : projet de biométhanisation / partenariat avec Hydro-Qué.	- Centre tri récupération + RV - Ajout de 5000 t mais déjà un des + grands sites en Amér. N.  - Retenu à Dorval / <b>Refus ADM</b> - Roc, béton, asphalte St-Laurent  - <b>Retiré</b> / besoin d'un 3e site? - 60 000 t (25% ICI) - Retenu (à terme 375 000 t ?) - Incendie mars 2008 ; augmente à <b>1 000 000 t/an</b> en 2009 (tri, récupération et transfert); relocalisation <b>rue Marien</b> (2010) / contrats municipaux (226 000 t)  - <b>Retiré</b> - 60 000 t mais <b>construit seulement quand celui de l'Est sera à pleine capacité</b>  - <i>non retenu?</i>
2011	Éco-centre à Lasalle  Nouveau Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération  Nouvelles orientations provinciales pour les ICI?	- Automne 2011 : 17 000 t  Matières ultimes des diverses filières?  Pôle industriel public-privé?
2020	Aucun enfouissement de matières organiques	Avenir de nos carrières?

## 4.4 LA NON-ÉQUITÉ TERRITORIALE

Appliquons certains de ces éléments d'équité territoriale cités en 4.1 à la consultation présente.

*Peut-on parler de concurrence loyale* quand on a toujours refusé le centre de transbordement dans l'ouest et le sud? Et que dans l'Ouest, régulièrement, les projets sont retirés en cours de route, voir quand ils sont rendus aux audiences publiques, faisant miroiter l'équité territoriale ? Et que malgré ce qu'on a annoncé, le centre à Lasalle va être construit seulement quand celui de l'Est fonctionnera à capacité et que les centres pour les ICI peuvent concurrencer?

Peut-on parler de *participation démocratique*? Il y a eu bien des consultations. Mais les documents pour déterminer la localisation se basent sur des données de l'époque du projet de la RIGDIM. Depuis le Plan directeur 2010-2011, les citoyens de l'Est n'ont pas été informés directement et il a fallu insister fortement pour obtenir la consultation publique.

*Peut-on parler de garanties de transparence et de connaissances des risques?*

On tente de nous présenter une répartition des équipements sur le territoire. On annonce constamment un autre centre de transbordement, qui est en quelque sorte le nœud de l'équité territoriale; mais on passe des contrats avec un seul centre, privé, qui vient de s'agrandir dans l'Est. On doit croire à la deuxième usine de biométhanisation, malgré tous les obstacles prévisibles, mais on ne peut parler de la forte possibilité d'un centre de prétraitement qu'on peut pourtant construire plus grand et à proximité de l'usine-pilote. On ne connaît pas les choix technologiques, ni les risques reliés à ces installations, ni le niveau de contamination du terrain à Lasalle. On installe un pôle industriel mais on ne le présente pas ouvertement.

*Peut-on parler d'égalité des chances et de justice sociale?*

L'agglomération rajoute constamment, pièce par pièce, à l'hypothèque environnementale rendant toujours plus difficile la possibilité d'y remédier et d'être fier de son milieu. On applique des critères de localisation d'une autre époque.

*Peut-on parler des compensations pour les quartiers avoisinants?*

Il n'y a pas de compensations, ni économiques, ni sociales, ni environnementales.

## 5. LA NON-ACCEPTABILITÉ SOCIALE POUR L'EST DE MONTRÉAL

L'acceptabilité sociale est intimement reliée à l'équité territoriale et les définitions se chevauchent fréquemment.

### 5.1 LA NOTION D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE

En 1994, parlant de l'acceptabilité sociale, la CMM précise que la perception sociale du risque doit s'articuler autour du partage du pouvoir et de la mise en place de l'équité ainsi que dans le contrôle et la confiance dans les institutions. Cela nécessite une information crédible et transparente, des formes de contrôle du risque par la population concernée et divers modes de gestion impliquant les citoyens. C'est la compétence en tant que processus public qui crée les conditions de crédibilité.

Selon l'étude déposée par la CMM, en novembre 2010, l'acceptabilité sociale est souvent déterminante pour le succès ou l'échec de projet relié aux équipements de traitement des matières résiduelles. Les facteurs pouvant influencer leur acceptabilité sociale sont environnementaux, sociaux, de gouvernance, économiques, techniques et finalement de localisation (intégration au milieu environnant et **équité par rapport aux autres facteurs géographiques**).

Selon le promoteur, en 2010, *l'acceptabilité sociale fait partie des critères de localisation* (normes et critères du MDDEP, terrain municipal, accès au réseau de gaz naturel) *et se rapporte principalement à la circulation, aux bruits et aux odeurs.*

La Ville prévoit qu'il va y avoir un peu plus de 50 000 tonnes de résidus verts qui vont être compostés à l'extérieur de l'île parce que cela prend de l'espace et qu'on ne veut pas surdimensionner les équipements pour les surplus saisonniers. Où est l'autonomie régionale qu'on maintient cependant pour le sac vert?

Que va-t-on faire pour atteindre zéro enfouissement de matières organiques en 2020 ? Selon l'avis même du promoteur, les objectifs sont très ambitieux puisqu'on est qu'à 10% pour la récupération des matières organiques et que l'objectif est de 60% pour 2015. L'incitatif de récupération risque d'être grandement diminué par un centre thermique de traitement du sac vert.

Depuis le début on nous dit qu'il y a réduction du camionnage. Il est difficile d'effectuer ce calcul et de comprendre le gain véritable et en particulier pour l'est de l'île. On se base sur la quantité de camions transitant déjà par EBI mais est-ce équitable par rapport aux autres secteurs? Quel fardeau veut-t-on encore ajouter à l'est de Montréal ? Dans un contexte de milieu hypothéqué, tous les projets doivent procurer un gain environnemental pour l'est de l'île et il se doit d'être calculé. Le projet entraîne peut-être un gain environnemental au niveau du Grand Montréal, mais qu'en est-il au niveau de l'est de Montréal ?

Quant à la gestion des projets, il faut éviter que ce soit les promoteurs qui disent aux élus quelle technologie prendre. Il faut de l'expertise indépendante et effectuer les choix en présence de citoyens et d'organismes.

## **5.2 LES COMITÉS DE SUIVI**

La Ville propose de se servir de comités de citoyens existants pour assurer le suivi. Cela demande temps et énergie et s'avère parfois beaucoup plus exigeant que prévu au départ. Par exemple, le comité de concertation de la RIGDIM avait tenu plus d'une vingtaine de rencontres avant le BAPE.

Un véritable comité de suivi doit avoir de la rigueur au niveau de la composition. Le comité de suivi d'Interquisa (aujourd'hui Cepsa) est un modèle d'approche à ce niveau. Il doit y avoir également de la rigueur au niveau de l'animation, du fonctionnement, de l'accès à l'information et aux documents, aux niveaux des porte-parole et du suivi. Les procès-verbaux doivent être rendus publics mais il peut y avoir quand même des documents confidentiels. Le

fonctionnement du comité de suivi de l'usine d'épuration semble bien intéressant. Il faut aussi qu'au moins un représentant du comité de suivi siège au niveau des comités décisionnels.

### 5.3 LA NON-ACCEPTABILITÉ SOCIALE

Tel qu'expliqué précédemment, la vente du projet c'est du déjà vu! À Montréal-Est, en novembre 2011, la présidente de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique propose même que les citoyens des quartiers où il y a des usines de biométhanisation deviennent les premiers ambassadeurs du biométhane. Cependant, qui, de tous ces vendeurs de projets, demande de tenir compte des autres équipements accolés au projet dans l'Est? Qui s'est attardé réellement sur la façon dont on a choisi les sites? (Voir 4.2) Qui a véritablement présenté aux citoyens le plan de relance et de développement durable et innovateur pour l'Est? Pourtant, depuis 1991, lors d'audiences publiques, les citoyens de l'Est de l'île ne cessent de réclamer l'équité territoriale, la santé et la sécurité ainsi que de tenir compte de l'impact cumulatif dans l'ajout d'équipements. Et les plans d'aménagement sont revisités par les élus (es).

Entre-temps, au MDDEP et à la Communauté métropolitaine, les terrains vacants, dégradés ou de faible valeur sont considérés comme un des critères de localisation d'infrastructures de matières résiduelles ouvrant toute grande la porte au privé comme au public.

L'agglomération n'a pas tenu compte des infrastructures privées dans chacun des sites où on retrouve des installations. Dans le plan directeur il n'y a pas de recensement des entreprises impliquées dans la gestion des déchets ni de leur répartition sur l'Île de Montréal et pourtant selon M. Pierre Gravel, de la Ville, on pourrait facilement dresser la liste. Selon lui, on s'est inspiré d'une méthode d'analyse de cycle de vie où on a essayé d'intégrer des critères environnementaux, économiques et sociaux pour faire le choix des technologies, puis le choix de la répartition des infrastructures. (OCPM, 6.2; 2470; 2495-2515). À mon souvenir, à l'époque des études pour le PDGMR, ces grilles d'analyse étant pratiquement inexistantes, elles ont été créées et il y avait très peu d'approfondissement du volet acceptation sociale.

Pendant l'audience publique actuelle, la Ville ressort l'échéancier serré comme critère de localisation à Montréal-Est plutôt qu'à l'arrondissement Lasalle. Mais a-t-on vraiment fait diligence pour obtenir plus rapidement un terrain dans le secteur sud? Quel budget va servir à décontaminer le site et à quel coût?

Maintenant ADM, refuse le projet de compostage prévu à Dorval. Pourtant, on le présentait comme pouvant être effectif. Et on l'apprend pendant les audiences, comme à l'époque du centre de transbordement à Saint-Laurent en 1993.

Et il est tout à fait plausible qu'il y ait de la contestation à St-Michel selon un commentaire lors de la séance d'information publique. (OPCM, 6.1)

En octobre 2008, dans ses recommandations, la Commission du conseil d'agglomération souligne que *dans une optique d'équité territoriale et dans le respect des personnes concernées*, il faut répartir les infrastructures, réduire le transport *et respecter le principe d'autonomie*. La Commission souligne également que :

*« ...la localisation de ces infrastructures y compris celles nécessaires au compostage, au transbordement ou au prétraitement, pose problème. La commission souligne ici l'importance de la concertation avec les citoyens et les organismes du milieu pour la localisation de ces équipements. ».*

Pourtant, en 2010-2011, la Ville a rencontré plusieurs intervenants dont certains à plusieurs reprises (élus, association industrielle, Éco-quartiers...) mais dans l'Est, les citoyens et groupes communautaires n'ont été rencontrés qu'après que l'OCPM ait rendu publique la documentation. Pendant ce temps, réalisant l'ampleur du projet et son impact pour l'Est, les citoyens ont dû insister auprès des élus pour obtenir la présente consultation publique.

Vingt ans, c'est long. Mais en matière de matières résiduelles, l'autonomie de chaque secteur de l'île, on la cherche... Les discours se sont raffinés, les propos adaptés, mais dans la finalité, l'équité territoriale, ce n'est toujours pas pour les citoyens de l'est de l'île de Montréal! Ce n'est pas acceptable socialement...

## **6- CONCLUSION**

Au cours des vingt dernières années, les autorités compétentes ont proposé, pour la gestion de leurs matières résiduelles, différentes méthodes ou technologies (enfouissement, pyrolyse, cogénération, incinérateur, plasma, gazéification...) au gré des modes ou sous l'influence des divers lobbys.

L'expérience a cependant démontré la nécessité de cesser l'enfouissement des matières organiques. Le compostage ainsi que la biométhanisation constituent des techniques de traitement biologique. Par contre, peut-on vraiment qualifier d'énergie verte ou propre le produit de la biométhanisation? La durée de vie d'un équipement de ce genre est d'environ 25 ans, renouvelable presque obligatoirement, même si des techniques plus environnementales voient le jour entre-temps. Il faut sans cesse les nourrir et les rentabiliser comme on a pu le constater avec des incinérateurs en Europe. Pour alimenter et rentabiliser ces installations, devra-t-on sacrifier l'objectif principal du plan de gestion des matières résiduelles, à savoir la réduction à la source?

Actuellement, la mode est aux mégacentres de tri – recyclage – transbordement la plupart du temps privés mais en lien contractuel avec le secteur public. On justifie l'acceptabilité sociale par la création de pôles industriels dits environnementaux sous prétexte de revitaliser des secteurs dégradés. N'en renouvelle-t-on pas plutôt l'hypothèque? On commence par implanter un petit centre industriel puis on demande un agrandissement que les municipalités ne peuvent refuser légalement. Cet équipement devient un facteur de localisation pour un équipement complémentaire. Pourtant, il y a des risques et des nuisances associés à ces pôles industriels, comme on peut le voir dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Les équipements sont évalués à la pièce et non dans un plan d'ensemble, à l'encontre des principes mêmes du développement durable.

Plusieurs aspects du projet demeurent à ce stade-ci inconnus, notamment l'augmentation éventuelle de la capacité de traitement de ces installations ainsi que la localisation d'un centre

de traitement des résidus ultimes. La gestion de ces équipements soulève également des questions. Qui en sera responsable?

Les équipements à grand volume constituent un enjeu stratégique pour l'est de l'île de Montréal. L'équité territoriale et l'acceptabilité sociale doivent tenir compte de la réflexion issue du milieu dans une approche de développement durable. *«La participation des communautés repose sur le pouvoir qui leur sera donné, de même que les moyens dont elles disposeront pour gérer leur propre environnement» (BAPE 115, p; 54)*

## **7- RECOMMANDATIONS**

### **Recommandation 1**

**Que soient implantées de plus petites infrastructures de traitement des déchets ultimes – incluant le prétraitement – localisées près d'emplacements de compostage répartis sur toute l'île de façon à assurer non seulement l'autonomie régionale mais également l'autonomie insulaire tout en diminuant le trafic routier.**

### **Recommandation 2**

**Que les divers équipements prévus dans chacun des secteurs de l'agglomération soient mis en activité simultanément.**

### **Recommandation 3**

**Que soit créé à court terme un comité ad hoc de travail dans l'est de l'île de Montréal qui aura pour mandat de tracer un portrait de l'ensemble des équipements privés et publics de gestion des matières résiduelles. Que ce comité soit composé d'au moins 50% de citoyens et d'organismes choisis par le milieu.**

### **Recommandation 4**

**Que soit faite une évaluation précise des impacts résultant de l'ajout des équipements afin que ceux-ci n'alourdissent pas le bilan environnemental de l'est de l'île de Montréal.**

### **Recommandation 5**

**Que l'agglomération fasse appel à des experts indépendants pour le choix des équipements de traitement des matières résiduelles et que des citoyens ainsi que des organismes choisis par le milieu fassent partie du processus décisionnel.**

#### **Recommandation 6**

**Que l'agglomération présente une étude des risques reliée à chaque installation proposée et que les citoyens soient partie prenante des choix technologiques. Qu'une évaluation spécifique soit produite à chaque fois qu'un pôle industriel est en voie de réalisation.**

#### **Recommandation 7**

**Que les citoyens soient informés en continu de l'évolution de l'ensemble du projet.**

#### **Recommandation 8**

**Que l'agglomération s'assure du contrôle des équipements, des intrants et extrants, de la gestion ainsi que de la qualité et de la rigueur du suivi avec la population.**

#### **Recommandation 9**

**Que soit mis en place dans le secteur industriel de l'est de l'île de Montréal un projet écologique exemplaire qui aurait un effet d'entraînement sur le type et la qualité des installations industrielles à venir.**

#### **Recommandation 10**

**Que la qualité et les quantités des résidus ultimes soient évaluées avec précision et que les résultats soient présentés à la population.**

#### **Recommandation 11**

**Que soit évalué le potentiel environnemental global des deux carrières dans un contexte d'héritage pour les générations futures. Qu'on intègre le développement durable à la vigueur industrielle de l'est de Montréal.**

#### **Recommandation 12**

**Que les comités de suivi soient implantés avant le choix des équipements et qu'ils participent aux choix technologiques. Que les comptes-rendus soient publics. Que ces comités soient formés et gérés avec rigueur et qu'au moins un de ses membres participe à un comité décisionnel au niveau de l'agglomération.**

#### **Recommandation 13**

**Que des incitatifs soient mis en place afin de garder nos résidus verts saisonniers, et ce, dans une perspective d'autonomie régionale et afin d'éviter à terme, à l'inverse, l'importation de matières pour remplir les équipements de gestion.**

#### **Recommandation 14**

**Que des mesures incitatives énergiques soient mises en place pour que les équipements projetés ne nuisent pas à la poursuite des 3R-V.**

Annexe :

**NICOLE LOUBERT : PRINCIPALES ACTIONS (1989-2011) RELIÉES À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, À L'ENVIRONNEMENT, À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET AUX RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS**

**1989 – 2010**                      **Comité environnement et aménagement de Mercier-Est, quartier en santé (MEQES)**  
qui devient **Collectif en environnement Mercier-Est (CEM-E)**

1989	Commission de l'environnement de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) : enjeux de l'exploitation de la carrière Francon-Lafarge / Débat public sur la gestion des déchets.
1991	Participation au Comité de concertation de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de l'île de Montréal (RIGDIM) / Promotion du recyclage.
1992	Organisation de 2 assemblées publiques sur les implications pour l'est des 2 projets de gestion de déchets (Ville et RIGDIM) – Mémoire au Bureau de consultation de Montréal (BCM) sur le projet Ville / Coorganisatrice du Colloque préparatoire aux États généraux pour le développement de l'Est qui conclue au besoin d'un concertation environnementale à bâtir dans l'Est / Mémoire sur le plan d'urbanisme de Montréal.
1993	Mémoire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) portant sur le projet d'incinérateur de la RIGDIM / Promotion du recyclage.
1994	Plan particulier du secteur Contrecoeur (PPU) à proximité de la carrière Lafarge / Forums publics sur la gestion des déchets / Participation au BAPE portant sur le projet d'incinérateur et autres installations de la RIGDIM / Promotion du recyclage.
1996	Mémoire au BAPE sur la gestion des matières résiduelles du Québec / Participation au conseil d'administration de l'Éco-quartier Longue-Pointe.
2004 - 06	Participation aux plans d'urbanismes de Montréal (arrondissement et pan-montréalais) et de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) / Échanges avec le CRE-Montréal sur la problématique des matières résiduelles de la CMM.
2006 - 10	Suivi sur le centre de transbordement et de récupération Éconord (du groupe EBI). / Suivi de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et mémoire portant sur le Projet de plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2008-2012 (PPDGMR) / Formation sur la gestion des matières résiduelles destinée aux fonctionnaires municipaux.

**1995 – 2010**                      **Comité mixte municipalités - industries - citoyens de l'Est de Montréal (CMMIC-EM)** sur la gestion des risques d'accidents industriels majeurs. Citoyenne au grand comité des membres, au conseil d'administration et au comité prévention et analyse des risques.

**1996 – 2008**                      **Zone d'intervention prioritaire Jacques-Cartier (ZIP Jacques-Cartier).** Représentante du CEM-E au comité fondateur et au conseil d'administration.

**1999 – 2008**                      **Groupe consultatif sur la réhabilitation des sédiments contaminés du secteur du quai 103 de la zone portuaire de Montréal :** un des sites aquatiques les plus pollués du Saint-Laurent. Représentante du CEM-E.

**2006 – ...**                      **Alliance pour une gestion des interfaces industrielles/résidentielles responsable (AGIIRR).** Citoyenne active puis coordonnatrice.

**2006 – ...**                      **Table de concertation Aménagement et environnement de la Pointe-de-l'île (TCAEPDI).** Citoyenne experte au comité organisateur, au comité conseil et aux chantiers. Récemment, coordonnatrice du groupe de travail en aménagement.

## BIBLIOGRAPHIE

- Alliance pour une gestion des interfaces industrielles/résidentielles responsable (AGIIRR). *Mémoire portant sur le Plan métropolitain d'aménagement et de développement du Grand Montréal (PMAD)*. Septembre 2011, p.6
- BAPE 67. *Projet de la Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'île de Montréal. Rapport d'enquête et d'audience publique*. 1993, pp. 28; 76; 108; 120; 189-190.
- BAPE 115. *Déchets d'hier, ressources de demain. Le rapport d'enquête et d'audience publique*. 1997, p. 54
- Bureau de consultation publique de Montréal (BCM). *Vers une gestion intégrée des déchets. Rapport de consultation publique* 4. Juin 1992, p.19; 147.
- Commission du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures. *Adoption des recommandations – Le projet de plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal. 2008-2012*. Assemblée publique du 21 octobre 2008, p. 9, R-25, R-26 et R-28.
- Communauté métropolitaine de Montréal. *Projet de plan métropolitain d'aménagement et de développement. Un grand Montréal attractif, compétitif et durable*. Objectif 1.5 Identifier les contraintes majeures qui concernent le territoire de plusieurs MRC; Critère 1.5.3 Les risques anthropiques chevauchant plusieurs MRC et carte 12 : Contraintes anthropiques. Avril 2011, pp. 72 à 75.
- Communauté métropolitaine de Montréal. *Rapport du groupe de travail sur la gestion des déchets et matières récupérables*. Les exigences d'une gestion intégrée des déchets. Janvier 1994, annexe 3 : section 12 - L'acceptabilité sociale et section 13 - L'équité comme norme ultime.
- Commission de l'aménagement de la Communauté métropolitaine de Montréal. *Rapport de consultation publique sur le projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement*. Novembre 2011.
- Collectif en environnement Mercier-Est et Solidarité Mercier-Est. *Mémoire sur les projets de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2008-2012*. Juin 2008, pp. 12; 14-15.
- Louis-Gilles Francoeur. *Le Devoir*, articles du 23 août 1991 : « Moins sensibilisés aux questions de pollution », les citoyens de l'Est héritent d'un incinérateur et du 18 mai 2008.
- Dessau-Soprin, Ville de Montréal, USG-UQAM. *Le transbordement des matières résiduelles sur l'île de Montréal, Rapport final*. Septembre 2005, pp 8; 27-28; 43; 47 et tableaux 2 et 3 - Tableau 2-3 : Postes de transbordement utilisés par l'île de Montréal en 2002  
[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/15.transbordement\\_mat\\_residuelles\\_1.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/15.transbordement_mat_residuelles_1.PDF)
- Ville de Montréal, équipe de réalisation : SOLINOV en collaboration avec TECSULT / AECOM. *Étude sur la planification du volet infrastructure pour les matières organiques de l'agglomération de Montréal dans le cadre de la mise en œuvre du PDGMR 2008-2012*. Décembre 2008, pp. 9-11.
- Ville de Montréal, Direction de l'environnement et du développement durable, *Plan directeur des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014. Réduire pour mieux grandir*. Deuxième trimestre 2008, p. 97, figure 11.
- Ville de Montréal, Direction de l'environnement et du développement durable, *Projet de plan directeur des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014. Réduire pour mieux grandir*. 2009, section 12; tableau 8.
- Direction de l'environnement et du développement durable, *Plan directeur des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014. Réduire pour mieux grandir*. 2009, p. 66 et section 12 : tableau 8.
- Office de consultation publique de Montréal (OCPM).  
Document 4<sup>e</sup> ; Document 6.1 Transcriptions de la séance d'information du 2 novembre 2011 – Saint-Michel, lignes 1040; 1364; 2090; 2100-2110; 2828.; Document 6.2 Transcriptions de la séance d'information du 7 novembre 2011 – Montréal-Est lignes 1795; 2118; 2025-2160; 2205; 2445-2449; 2455; 2470; 2480; 2486; 2495; 2510; 2551; 2715; 2760-2800; 3400; 3550; 3635; 3662 ; 4116-4130; 4159; 4172-4195. Document 6.3 Transcriptions de la séance d'information du 9 novembre 2011 – Dorval, lignes 164-171; 1670-1687; 1746-1752. Document 6.4 Transcriptions de la séance d'information du 14 novembre 2011 – Lasalle, lignes 1560-1655.